

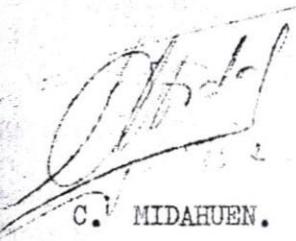
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1967 - N° 79 /PR/MFPT/DP-2

SOMMAIRE :

Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENTPrésenté par
le Directeur
du Personnel,VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,
C. MIDAHUEN.

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n° 558/PR. du 31 Décembre 1966 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la Rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n° 243/PC/MFPTAS. du 31 Octobre 1964 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels des Travaux Publics de l'Etat ;
- VU la Décision n° 0313/MFPT/DP.2 du 4 Avril 1966 portant avancement d'échelon de M. BRANCO Adda Léonard ;
- VU le Diplôme de l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques délivré à M. BRANCO Adda Léonard ;
- VU la demande de nomination dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres, formulée le 8 Décembre 1966 par l'intéressé ;
- VU la correspondance n° I823/MTP-CAB. du 14 Décembre 1966 du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. BRANCO Adda Léonard, Géomètre Principal, 2^{em} échelon (Indice 480), titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques de Paris est, conformément aux dispositions de l'article 78 du décret n° 243/PC/MFPTAS. du 31 Octobre 1964, nommé dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres, en qualité d'Ingénieur Géomètre de 2^{em} classe, 1^{er} échelon (Indice 300), à compter du 4 Octobre 1966, date de sa reprise de service.

Il est maintenu à la disposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications.

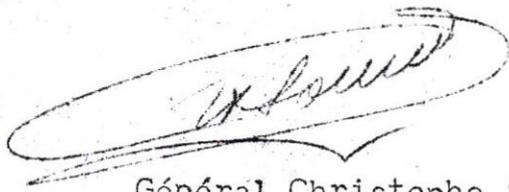
ARTICLE 2.- M. BRANCO Adda Léonard conserve le cas échéant, à titre personnel, le traitement qu'il percevait dans le corps des Géomètres jusqu'à ce qu'il atteigne une solde supérieure par le jeu de l'avancement normal dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres.

ARTICLE 3. Les solde et accessoires de M. BRANCO Adda Léonard, sont imputables aux chapitres 308-09 Article I du Budget National Gestion 1967.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

ORIGINAL I
ORD I
R 8
FPT I
FAE I
IPTPT I
P 4
FP I
GF I
B I
C 2
F I
I I
RESOR I
ENSIONS 2
/TP. 2
CE TOPO I
NTER. I
AA 1 - CS 6
GG 4 - DGAJL 2
de.Chanc. 1

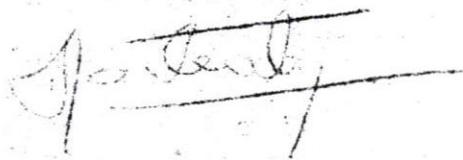
Fait à COTONOU, le 16 mars 1967



Général Christophe SOGLO.-

VU :

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL



Pascal CHABI KAO.-

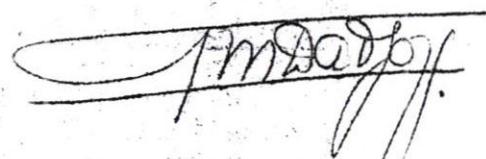
VU :

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES

VU :

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES
TRANSPORTS, POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Bertin BORNA



M. DADJO.-